

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° ~~84~~591 du 30/10/84, *M. K. M.*
MTERFFPS-DGFP-DGPCE, SAV
portant titularisation et nomination au titre
de l'année 1984 des secrétaires des Affaires
Etrangères stagiaires, des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, du Personnel Diplomatique
et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

DGD

DCP

Vu la constitution du 8/1/79 ;
Vu la loi n° 026/84 du 7/12/84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8/1/79 ;
Vu la loi 15/62 du 3/12/62, portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 61/14/FP du 27/6/61 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et consulaire ;
Vu le décret n° 62/130/ME du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté N° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret N° 65/170 du 25/6/65, réglant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/170 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 84/356 du 8/8/84, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 5/3/85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et Révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I ;
Vu les procès-Verbaux de la commission Administrative Paritaire d'avancement, réunie à Brazzaville le 16/10/85.
Vu le décret n° 63/81/FP du 26/3/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

DECRETE :

Masa

~~ARTICLE 1ER:~~ Les Secrétaires des Affaires Etrangères stagiaires, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au titre de l'année 1984, aux échelons ci-après, de leur grade. ACC néant.

Au 2ème Echelon, INDICE 890 .

- MM KAYA-KOMBO (Jean-Serge) OTO du 25/6/84 ~~DEPT. REL. EXT.~~

Au 1ER Echelon, INDICE 790 .

MM KAYA (Félix) OTO du 26/12/84 ~~DEPT. REL. EXT.~~

MADOUKA (David) OTO du 15/11/84 ~~DEPT. REL. EXT.~~

Mlle : SALABANZI (Sidonid) OTO du 18/10/84 ~~Présidence~~

~~ART.~~

ARTICLE 2: Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 30 AVRIL 1986

Par le PREMIER MINISTRE,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

SGAEC 2
DGB 2
DGFP/DGPCE 2
PRESIDENCE 2
INTERESSES 8
SGG/BC 2

CAB/MAEC 2
DCF 2
B.STAT./DGFP 2
DEPT. REL. EXT. 2
DOSSIERS 12